



# **Comité de Pilotage Azergues**

**Réunion n° 1 du 19 janvier 2012**

***Document de séance***





# **Elaboration d'un 2<sup>ème</sup> contrat de rivière et d'un PAPI sur le bv Azergues**

***Proposition d'organisation pour le pilotage et le montage de ces procédures***

**Comité de Pilotage Azergues – réunion du 19/01/2012**



# Une co-construction du programme opérationnel

## RECUEIL & SYNTHÈSE DE L'INFORMATION

Etude bilan

Besoins du terrain  
& attentes locales

PdM SDAGE

Etudes  
complémentaires

## CONCERTATION

Commissions thématiques & groupes de travail

*Fiches actions*

## ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS & DU PROJET DE CONTRAT

Comité de pilotage

*Pré - programme*

## AJUSTEMENTS TECHNIQUES & FINANCIERS

Partenaires institutionnels & financiers

*Dossier définitif*

## APPROBATION DU DOSSIER DÉFINITIF

Comité de rivière

Comité d'agrément du bassin  
Rhône-Méditerranée

Commission "environnement" du  
Conseil régional

Comité



# Le Comité pilotage

## Composition :

**Comité restreint composé d'élus du bassin versant, de représentants des services de l'Etat et des partenaires financiers**

- **élus des collectivités du bassin versant**
- **partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département)**
- **représentants des services de l'Etat (DDT, ONEMA...)**

## Rôle et missions :

**Organe de proposition, le comité de pilotage a pour missions :**

- ↪ **de piloter les procédures de contrat de rivière et de PAPI**
- ↪ **de définir les conditions de réalisation de ces deux démarches et les modalités de leur mise en oeuvre**
- ↪ **de constituer les commissions thématiques, de suivre et d'orienter leur travail, d'agréger et de synthétiser leur production**



# Le Comité pilotage

## Pérennité du comité :

↪ le comité perdurera au-delà de la phase d'élaboration, pour assurer le pilotage opérationnel des procédures

## Réunions :

- ↪ le comité se réunira au maximum 3 fois dans l'année
- ↪ les réunions seront localisées au siège du syndicat
- ↪ elles se tiendront en journée, aux horaires de bureau



# Le Comité de pilotage

## Réunions (suite) :

- ↪ les réunions seront co-animées par le président du syndicat et le chargé de mission
- ↪ la réflexion des membres du comité pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)
- ↪ chaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions

## Prestation attendue :

- ↪ La finalité du travail du comité est la validation des projets de dossiers de candidature et dossiers définitifs de contrat de rivière et de PAPI pour présentation au comité de rivière



# **Les Commissions thématiques**

**Composition : ouverte à toute personne intéressée**

- ↪ **volontaires inscrits lors du comité de rivière du 30/11/2011**
- ↪ **personnes ressources identifiées pour chacune des thématiques abordées**
- ↪ **partenaires institutionnels**
- ↪ **élus locaux (représentants les principales collectivités du b.v.)**

**Rôle et missions :**

**Têtes pensantes du dispositif et instances de concertation, les commissions thématiques ont pour missions :**

- ↪ **de définir les objectifs et les grands axes d'action**
- ↪ **d'élaborer des stratégies, de hiérarchiser les priorités (spatiales, temporelles et thématiques), de définir les méthodes de travail**
- ↪ **de constituer les groupes de travail, d'agréger et de synthétiser leurs productions**



# Les Commissions thématiques

## Nombre et attribution des commissions :

- ↪ **3 commissions thématiques sont constituées, une pour chacun des volets (A, B, C) du futur contrat de rivière**
- ↪ **la commission «Prévention des risques, préservation et restauration des milieux aquatiques » aura en charge à la fois le volet B du futur contrat de rivière et le PAPI**
- ↪ **ces commissions perdureront au-delà du stade d'élaboration des procédures, durant toute leur phase opérationnelle**

## Réunions :

- ↪ **chaque commission se réunira dans une limite maximale de 3 à 4 réunions /an**
- ↪ **les réunions seront localisées au siège du syndicat**
- ↪ **les réunions se tiendront en journée, aux horaires de bureau**



# **Les Commissions thématiques**

## **Réunions (suite) :**

- ↪ **les réunions seront animées par le chargé de mission**
- ↪ **la réflexion des membres de la commission pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)**
- ↪ **en fonction des besoins, il pourra ponctuellement être fait appel à un intervenant extérieur « expert » des problématiques étudiées**
- ↪ **chaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions**

## **Production attendue :**

- ↪ **La finalité du travail des commissions est la production des projets de dossiers définitifs de contrat de rivière et de PAPI**



# Les Groupes de travail

**Composition : ouverte à toute personne intéressée**

- ↪ **membres volontaires des commissions thématiques ad hoc**
- ↪ **personnes compétentes et concernées par les sujets abordés (acteurs socio-économiques et associatifs, usagers, techniciens...)**
- ↪ **élus locaux (vice-présidents ou adjoints en charge des problématiques en question)**

**Rôle et missions :**

**Cheville ouvrière du dispositif, les groupes de travail ont pour mission de définir concrètement les actions constitutives des futurs programmes de mesures**



# Les Groupes de travail

## Nombre de groupes de travail :

- ↪ **autant de groupes de travail que de besoins**
- ↪ **ces groupes perdureront tant que leur mission ne sera pas achevée**
- ↪ **constitution de groupes « géographiques » qui travailleront sur différentes thématiques pouvant relever de plusieurs commissions**

## Réunions :

- ↪ **chaque groupe se réunira autant de fois que nécessaire pour parvenir à ses objectifs**
- ↪ **les réunions seront délocalisées au plus près du sujet (des sorties de terrain seront si nécessaires organisées)**
- ↪ **les horaires de réunion seront adaptées aux contraintes spécifiques des membres du groupe**



# Les Groupes de travail

## Réunions (suite) :

- ↪ les réunions seront animées par le chargé de mission ou le technicien
- ↪ la réflexion des groupes pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)
- ↪ en fonction des besoins, il pourra ponctuellement être fait appel à un intervenant extérieur « expert » des problématiques étudiées
- ↪ chaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions

## Production attendue :

- ↪ La finalité du travail des groupes est la production de projets de fiches d'actions



# Le Comité syndical

## Composition :

**Comité « historique » du S.M.R.P.C. élargit aux 8 communautés de communes du bassin versant**

- **5 élus du Conseil général du Rhône**
- **5 élus délégués du S.I.B.V.A. (9 communes de la basse Azergues)**
- **10 délégués des communautés de communes du bv**

## Rôle et missions :

**Instance décisionnelle, le comité syndical a, dans le cadre de son bloc de compétences n° 2, pour missions :**

- ↪ **d'assurer le pilotage administratif et financier des procédures de contrat de rivière et de PAPI**
- ↪ **de poursuivre un volant minimum d'actions opérationnelles durant la phase transitoire d'élaboration des procédures contractuelles (Brigades rivière, animations pédagogiques...)**
- ↪ **d'employer le personnel nécessaire à la conduite de ces démarches**



# Le Comité syndical

## Réunions :

- ↪ **le comité se réunit 3 à 4 fois dans l'année**
- ↪ **les réunions sont localisées au siège du syndicat**
- ↪ **elles se tiennent le mardi en début de matinée**
- ↪ **elles sont animées par le président du syndicat**
- ↪ **la réflexion des membres du comité est alimentée par divers supports (diaporamas, documents de séance...)**
- ↪ **chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu**



# **Les grands principes orientant la réflexion**

## **● LE PRINCIPE DE REALITE**

**↪ (D'avantage) prendre en compte dans la programmation :**

- la faisabilité et la complexité technique des projets ;**
- les difficultés de terrain (accès, configuration des lieux, hydrologie...) ;**
- les freins et blocages socio-culturels et politiques ;**
- le temps (temps de maturation, études préalables, délais administratifs, délais des procédures, temps de réalisation des travaux, rythmes de la nature...) ;**
- les moyens humains (compétence, disponibilité) ;**
- les capacités financières des maîtres d'ouvrages (autofinancement, avance en trésorerie...).**



# Les grands principes orientant la réflexion

## ● LE PRINCIPE DE RESPONSABILITE

- ↪ Remettre chacun face à ses responsabilités
- ↪ Ne pas se substituer systématiquement
- ↪ Rechercher l'échelon le plus approprié pour une efficacité maximale

## ● LE PRINCIPE DE CONCENTRATION

- ↪ Concentrer sur un même milieu ou un même objectif les actions et moyens en vue de produire des effets tangibles



# **Les grands principes orientant la réflexion**

## **● LE PRINCIPE DE PRUDENCE**

- ↪ Ne pas céder aux effets de mode**
- ↪ Mieux connaître et bien comprendre pour cibler au mieux les actions**
- ↪ Etudier les solutions alternatives**
- ↪ Privilégier la réversibilité dans les choix techniques à opérer**
- ↪ Ne pas pour autant s'aliéner la possibilité d'expérimenter et d'innover**
- ↪ Prévoir en ce cas un suivi/évaluation des opérations et, si nécessaire, des moyens d'actions correctives**



# **Les grands principes orientant la réflexion**

## **● LE PRINCIPE DE COMPLEMENTARITE ET DE COHERENCE**

**↪ Eviter les projets opposant préservation de l'environnement et protection contre les risques**

**↪ Privilégier les actions à bénéfices communs (démarche gagnant/gagnant)**

**↪ Jouer la complémentarité et les synergies entre actions et acteurs**

**↪ Veiller au respect de la cohérence d'ensemble des programmes d'actions**